SEANCE DE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 26 AVRIL 2021
PROCES-VERBAL NO 38

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

M. Hubert Vermot ouvre la séance à 20 h 00 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité ainsi que les nouveaux élus présents. Il salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région. Il remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Il donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Excusés : Mesdames Omenetto Myriam, Steiner Bernadette
Messieurs Bornet Gaël, Rebeaud Pascal, Steiner Thierry, Zbinden Laurent

Nombre de conseillers présents : 44

Nombre de votants : 43

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

La parole est donnée à l'assemblée au sujet de l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 15 mars 2021

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Prix du mérite Tapa-sabllia : le président annonce que le prix de cette année a été décerné à Madame Françoise Guilloud. Il prie Mme Guilloud de s'avancer devant l'assemblée.

La commission du Prix du mérite souhaite relever l'engagement de Madame Françoise Guilloud pour le bien-être des habitants du village, pour l'hégémonie sociale qu'elle contribue à créer à Yvonand, en s'inquiétant de la santé des uns, du moral des autres. Originaire de Champagne et au bénéfice d'une maturité commerciale, Françoise Guilloud a eu l'occasion de parcourir le monde dans le cadre de stages linguistiques de longue durée, en Angleterre, en Australie, en Allemagne.

A son retour, elle entre à l'Ecole hôtelière de Lausanne puis travaille à Montreux et à Genève. C'est en 1997 qu'elle reprend l'exploitation de l'Hôtel de la Gare pour racheter l'établissement quelques années plus tard. Son établissement est pourvoyeur d'emplois avec cinq postes équivalent plein temps en période normale. Son parcours professionnel et ses engagements pour la promotion de l'hôtellerie en Suisse romande offrent au village d'Yvonand la possibilité de rayonner dans le secteur touristique. En effet, depuis 2016, elle a pris la présidence de Hôtel & Gastro Formation Vaud et assure la vice-présidence de l'Association romande des hôteliers. Françoise Guilloud déploie des efforts importants dans la formation de la branche hôtelière. Son métier étant dépendant du tourisme, elle est également membre du comité Jura-3 Lacs, de la commission tourisme de l'ADNV et plus près de chez nous, membre de l'ATYM et membre d'honneur du FC Yvonand dont elle soutient activement les activités par un partenariat de longue date, offrant une visibilité et un espace d'accueil pour ses membres au centre du village.

Plus récemment, les contraintes liées au COVID ont permis de mettre en lumière son engagement auprès des plus vulnérables. Du jour au lendemain, de nombreuses personnes qui mangeaient tous les jours chez elle, se sont retrouvées démunies face au confinement. Personnes à risques, personnes âgées ne pouvaient soudain plus être restaurées selon leurs habitudes. Françoise Guilloud a pris contact avec chacun pour s'assurer que des solutions avaient été trouvées et leur proposer la livraison de leurs repas quotidiens. Cet effort est à saluer car ces quelques menus ne compensent largement pas les pertes financières que son

établissement a connu en 2020, et a permis à toutes ces personnes souvent solitaires de garder un lien régulier avec le monde extérieur.

Françoise Guilloud est celle sur qui l'on peut compter ! Les organisateurs de manifestations publiques le savent bien. S'il leur manque quelque chose, « Françoise aura toujours la solution » et n'hésite pas à mettre son matériel à disposition si nécessaire. Elle est également une des âmes de la fête de la bondelle au village des pêcheurs.

Un commentaire glané sur le net résume très bien l'image positive qu'elle diffuse au-delà des frontières du village : « Hôtel 2 étoiles ? Accueil 5 étoiles ! ».

Si ces étoiles montrent la qualité de son établissement, aucune ne représente réellement son professionnalisme et son engagement à visage humain ainsi que celui de son équipe.

Tout cela mérite vraiment toute notre reconnaissance.

Applaudissements

Mme Françoise Guilloud
Je tiens à tous vous remercier de la confiance que vous me témoignez après toutes ces années. Rien n'aurait été possible sans votre aide à tous. Yvonand est une commune où il fait bon vivre. Nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur la solidarité. Je tiens également à vous remercier car sans les pouvoirs législatif et exécutif, nous ne serions pas là aujourd'hui. Je suis très touchée par ce prix.

Applaudissements.

Toujours au sujet du prix du mérite, le président informe l'assemblée que la commission a fait son choix au sujet de l'installation d'une sculpture qui permettra de mettre en valeur les lauréats des prix du mérite passés. L'inauguration de cette œuvre devrait avoir lieu dans le courant de septembre 2021. L'idée est que la surprise soit gardée jusqu'à son inauguration.

Séance d'installation des autorités communales : le bureau tiendra une séance extraordinaire le 4 mai. L'ordre du jour sera transmis aux personnes concernées.

Repas de fin de législature : nous n'avons pas encore pris de décision.

Journée de votation du 13 juin : les 1er et 2ème bureaux sont convoqués.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Le président a reçu un courrier de la municipalité confirmant l'élection des 7 municipaux élus pour la prochaine législature et au vu de cette élection, leurs démissions du conseil communal.

Le président donne lecture de la démission du conseil communal de Mme Emmanuelle Bigot.

Le président donne la parole à Mme Pascale Dalla Piazza pour la lecture d'une motion déposée conjointement par les groupes Socialiste, PLR et UDC, « Pour la sauvegarde du patrimoine communal d'Yvonand ». (Motion annexée au présent procès-verbal).

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote de soutien de cette motion.

La majorité des votants soutient la motion. Elle est transmise à la municipalité.

Le président donne la parole à Mme Pascale Dalla Piazza pour la lecture d'une motion déposée par le groupe Socialiste « Pour la création du Plan Energie Climat communal à Yvonand ». (Motion annexée au présent procès-verbal).

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote de soutien de cette motion.

La majorité des votants soutient la motion. Elle est transmise à la municipalité.

d. Communications de la Municipalité

M. Philippe Moser
Motion « Pour la création du Plan Energie Climat communal à Yvonand » : nous allons entamer cette semaine la première discussion concernant ce plan. Nous allons rencontrer une entreprise qui vient de nous faire des offres dans ce domaine.

Situation financière du projet de la salle de gym triple : nous avons le plaisir d'accueillir M. Daniel Dorsaz, directeur de la société IEC. Il nous accompagne dans ce projet en tant que BAMO (Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage).

Mme Emmanuelle Bigot
Vous avez voté par le préavis 2018/09, un montant de CHF 13'690'000.-- pour la construction de la salle de gym triple. C'était un préavis dont le degré de précision était à +/- 10%. Depuis une semaine, le bâtiment est hors d'eau, les plannings sont tenus. Une chose est sûre, on ne pourra pas nous reprocher d'avoir fait des dépenses somptuaires pour les manifestations autour de ce chantier. Il n'y a pas eu de première pierre, le sapin a été posé sans cérémonie par le charpentier. Je laisse la parole à M. Dorsaz pour qu'il explique le dépassement du budget qui se monte actuellement à moins de 5%.

M. Daniel Dorsaz
Projection de la présentation et commentaires de M. Dorsaz.

Le préavis, date de septembre 2018 sur la base d'un projet d'ouvrage, il faisait mention d'un montant de CHF 13'690'00.--. Le coût probable au 1er avril s'élève à CHF 14'246'000.--. Ce montant comprend un poste de divers et imprévus de CHF 100'000.-- qui n'a pas été touché.

A l'heure actuelle 90% des soumissions sont rentrées. Le risque de dépassements supplémentaires est extrêmement limité.

Les dépassements enregistrés concernent les postes suivants ; adaptation des réseaux de conduites : CHF 35'000.-- ; il s'agit d'un oubli, ce point n'avait pas été calculé. Parois berlinoises : CHF 150'000.-- ; l'enceinte du terrassement a dû être modifiée, les m2 de palplanches mis en place ont subi plusieurs changements, les dépassements sont basés sur des prix unitaires transmis dans les soumissions rentrées. Maçonnerie : CHF 170'000.-- ; nous avions demandé à l'ingénieur civil d'optimiser au maximum l'ensemble des éléments porteurs, vu la poussée de la nappe phréatique, certains éléments ont été construits en béton, plutôt qu'en briques, comme prévu dans un souci d'optimisation des coûts. Désenfumage : CHF 43'000.-- ; ces travaux étaient obligatoires pour le respect des normes. Amélioration de la cuisine : CHF 60'000.-- ; suite à des discussions avec les utilisateurs, il a été décidé de créer une cuisine utilisable de manière plus large. Redimensionnement des tranchées d'infiltration : CHF 90'000.-- ; c'est en rapport avec la nappe phréatique et les palplanches. Augmentation de la réserve : une réserve de CHF 20'000.-- a été provisionnée pour l'augmentation du prix des matériaux qui est à la hausse après avoir été stable pendant de longues années. Nous n'avons pas reçu, à ce jour, de demande des entreprises mais cela a été provisionné. COVID : CHF 10'000.-- demandé par une entreprise mais pas réclamé à ce jour. Honoraires d'ingénieurs et géologue : prestations supplémentaires en raison des changements dus à la nappe phréatique, aux palplanches etc.

Nous avons eu de bonnes surprises dans les rentrées de soumissions, nous arrivons à un solde de CHF 566'000.-- dans les gros postes.

Mme Nicole Bachmann
Vous avez mentionné une augmentation de CHF 10'000.-- due au COVID ? Quelles en sont les raisons ?

M. Daniel Dorsaz
Cela n'a rien à voir avec les RHT. L'entreprise a dû prendre des mesures spécifiques avec ses employés.

Mme Emmanuelle Bigot
Il a fallu rajouter de l'espace vestiaire afin qu'il y ait plus de distance entre les ouvriers.

M. Daniel Dorsaz
Cette revendication est dans l'ordre du normal. C'est un élément imprévisible.

M. Philippe Moser
Nous ne sommes pas entrés en matière sur l'ensemble des revendications COVID. Nous n'avons, par exemple, pas accepté de demande pour « Perte de rentabilité du chantier ».

M. Daniel Dorsaz
Aménagement extérieur : CHF 430'000.-- de travaux ont été réalisés. Il reste un montant de CHF 610'000.-- à disposition selon les besoins de la commune.

M. Charles Wernuss
J'ai une question concernant les canalisations, conduites. Je souhaite avoir une explication sur le principe. Avant même le crédit formel de la salle de gym, il y a eu un crédit d'étude, voté et accepté par le conseil communal. J'ai de la peine à comprendre que cet élément n'ait pas été anticipé et prévu dans le cadre de cette étude. Certains surcoûts sont compréhensibles, par exemple ceux dus à la géologie, mais je suis surpris que le raccordement à des canalisations existantes n'ait pas été pris en compte.

M. Daniel Dorsaz
Il s'agit d'un oubli. Le mandataire n'est pas heureux d'avoir oublié ce poste. Cet élément a été réalisé, il n'y a pas de manque à gagner. Mais je comprends votre remarque. Le suivi financier est fait de manière régulière. La commune a tous les détails. Autant la commune que nous, avons maintenu la pression sur les mandataires afin d'être informés au plus près en ce qui concerne les coûts.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

M. Gabriel David
Chantier Fleurettes-Passerelle-Pins : la séance d'information avec les propriétaires a eu lieu vendredi dernier. 23 propriétaires étaient présents. Cette séance a été constructive, les propriétaires ont été informés de manière ciblée et ils ont pu donner des informations concernant leur parcelle à l'ingénieur. Projection du plan et commentaires. Le début des travaux est prévu en août 2021. Nous avons incité les propriétaires à faire le séparatif tout de suite pour bénéficier de coûts intéressants vu que les entreprises seront sur place. Selon le règlement, le délai de raccordement est de 2 ans. Nous avons également proposé de faire de l'infiltration afin d'économiser la taxe sur les eaux claires.

Chlorothalonil : nous n'avons pas tous les résultats. Ils vous seront transmis à la prochaine séance.

Compteurs d'eau : au 31.12.2020, environ 40 compteurs étaient encore à changer. Nous espérons finir cette année.

Green Motion, station de recharge : on m'a demandé si la puissance de la station pouvait être augmentée car, pour de gros véhicules, la recharge prend beaucoup de temps. Selon les informations reçues, c'est le système de recharge de la voiture qui décide de la puissance de recharge. La consommation est en hausse, le nombre de recharges également. Il faudra encore 4 ou 5 ans afin que notre investissement de CHF 8'000.-- soit couvert par la commission que nous recevons.

M. Bernard Krieger
Vu que nous faisons des fouilles dans le quartier Fleurettes-Passerelle-Pins, Swisscom va-t-elle profiter de mettre la fibre en souterrain dans le quartier ?

M. Gabriel David
Pour Swisscom, ce qui est enterré reste enterré, ce qui est aérien reste aérien. Ils ne veulent pas mettre de tubes en attente.

M. Nicolas Liechti
Je voudrais que la municipalité fasse pression sur Swisscom, représentée par Cablex, afin que l'on ne se retrouve pas avec une multitude de câbles aériens. En ce qui concerne mon raccordement, bien qu'il y ait un tube en attente afin de raccorder en souterrain, ils refusent de raccorder autrement qu'en aérien.

M. Gabriel David
Nous avons essayé de discuter avec Swisscom à plusieurs reprises, sans succès.

M. Sylvain Coigny
J'invite les propriétaires fonciers à exiger de Swisscom qu'ils suppriment leurs poteaux. Ils sont aujourd'hui à bien plaire.

M. Martin Schnorf
Je comprends votre remarque. Je suis dans ce cas avec un poteau qui alimente 5 autres bâtiments. Dans mon cas, vu les coûts que cela engendrerait, Swisscom ne prendrait pas en charge les frais de suppression du poteau, ce serait aux propriétaires de payer. Si je décide de faire supprimer le poteau, 5 habitations seront privées de raccordement.

Création d'une commission municipale : il s'agit du même sujet que la motion déposée ce soir par le groupe Socialiste. Nous avons travaillé quelques années sur la politique énergétique territoriale qui avait pour but de faire baisser la consommation par habitant. Le rapport a été remis l'année dernière, une présentation a été faite devant votre assemblée. Maintenant nous devons passer à la pratique. Nous avons retenu 3 mesures stratégiques qui sont : le développement d'un CAD (Chauffage À Distance), le programme de subvention qui nous intéresse aujourd'hui et la communication. Nous devons créer une commission dont le mandat sera l'étude, la mise en place et le suivi du programme de subventions. Son pouvoir se limitera à de la consultation et à des propositions. La composition sera de 3 PS, 2 UDC et 2 PLR. Il est prévu que cette commission se réunisse 2 fois par année, peut-être plus au début. Le délai de création de cette commission est le début de la prochaine législature. Ses premiers travaux seront : établir un règlement, définir un cahier des charges, préparer un catalogue des objets susceptibles d'être subventionnés, préparer les formulaires de demande. Que pourrait-on subventionner ? Par exemple : des panneaux solaires, le raccordement à un CAD, la récupération des eaux de pluie, un abonnement aux transports-publics etc. Le choix des objets ou des actions subventionnables devra être discuté avec la commission. Comment ces subventions seront-elles financées ? Un montant sera rajouté sur la facture de consommation électrique de chacun. Le village consomme environ 12 millions de KWh, si on prélève CHF 0.01 par KWh, cela représente CHF 120'000.-- par an. C'est la Romande Energie qui s'occupe de l'encaissement et nous nous occupons de la redistribution. Nous avons déjà une taxe prélevée par la Romande Energie, pour l'éclairage public. Elle s'élève à CHF 0.07 et nous rapporte environ CHF 82'000.-- par an. Comment fonctionnera cette commission ? Nous allons créer un fonds dont l'utilisation sera décidée en accord avec la commission. La communication devra également être mise en place.

M. Alexandre Lecourtier
Je souhaite rebondir sur le dépôt de la motion « Pour la sauvegarde du patrimoine communal d'Yvonand » et vous faire un compte-rendu de la rencontre que nous avons eue avec le Canton. La municipalité souhaitait faire valoir son intérêt marqué pour le village des pêcheurs. Quelle ne fût pas notre surprise de nous apercevoir que le refuge de Goncerut était clairement menacé par les volontés de destruction du canton. Il nous a été rappelé que cette zone était couverte par une multitude de couches de réglementations fédérales et cantonales en vue de la protection du site et que seuls les bâtiments qui visent à entretenir, maintenir un intérêt direct avec le site pouvaient rester dans la zone. La municipalité considère qu'une marge de manœuvre existe, certes extrêmement ténue. Nous avons souhaité rapidement nous adjoindre les services de conseillers tant juridiques qu'écologiques. Le but étant de faire la démonstration au canton du faible impact de ces bâtiments dans la zone, afin d'essayer d'échanger avec lui dans l'objectif de maintenir ces constructions pour l'usage collectif de la

population d'Yvonand. La motion que vous nous avez confiée ce soir vient, fort à propos, soutenir notre démarche vis-à-vis du canton. Je suis à votre disposition pour plus d'informations.

M. Romano Dalla Piazza

Voirie : l'ouverture d'une candidature pour l'équipe de voirie a abouti à l'engagement de deux personnes. Une des personnes engagées est un agent d'exploitation qui vient d'obtenir son CFC, M. Jusuf Muminovic. La voirie devant également s'adjoindre les services d'un maçon, M. Manuel De Paiva Carneiro, habitant Yvonand, a été choisi. Pourquoi engager deux personnes pour en remplacer une ? C'est une vision d'avenir sur le renouvellement de l'équipe. Nous devrons faire face, très prochainement, au remplacement de M. Jean-Louis Pahud qui partira en retraite dans deux ans environ. Une vision à plus long terme concerne la reprise de la gestion de la déchetterie des Vursys. Il s'agit d'assurer le renouvellement en donnant du sang neuf dans cette équipe.

Association L'aiMant Rose : avez-vous vu que notre rond-point ainsi que d'autres endroits du village se sont parés d'un tapis de magnifiques tulipes ? Nous avons à nouveau souscrit à cette association active dans le domaine du dépistage du cancer du sein. Cette maladie touche une femme sur huit en Suisse et dans le monde. C'est la première cause de mortalité pour les femmes entre 40 et 50 ans.

M. Philippe Moser

Comptes 2020 : nous avons finalisé les comptes ce soir et bouclons sur un petit bénéfice de CHF 6'334.30 alors que nous avions prévu un déficit de plus de CHF 198'000.--. Nous avons pu réaliser des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 300'000.--. Un montant de CHF 71'302.-- de bons de consommation Tapa-sabllia a été comptabilisé au 31.12.2020, cela représente environ 50% du montant prévu. CHF 13'061.-- de dépenses ont été comptabilisés sur le compte 110.3655.3 – Aides et soutien COVID. En ce qui concerne les impôts, nous avons enregistré CHF 100'000.-- de moins que ce que nous avions budgété. Nous avons bénéficié d'une subvention extraordinaire pour la petite enfance d'un montant de CHF 142'137.00.

Ordre du jour

1. **Préavis 2021/01 Compléments de charges sur le compte 430.3142.1 « Entretien des routes».**
   Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2021/01 dont les conclusions sont :

1. D'accepter le complément de charge sur l'exercice 2020 sur le compte 430.3142.1 « Entretien des routes » de CHF 82'768.90 TTC

OUI - 41 NON - 0 ABST - 2

Le préavis 2021/01 est accepté à la majorité.

2. **Préavis 2021/02 Rénovation des courts de tennis.**
   Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc: Rapporteur Monsieur Isidro Calvet

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis amendé par l'ajout de la mention suivante au point 2 : compte no 9122.03 (Prêt Tennis Club Yvonand).

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée nous passons au vote du préavis 2021/02 tel qu'amendé, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à participer aux travaux du renouvellement des surfaces synthétiques des courts No2 et 3 pour un montant arrondi de CHF 72'000.00.
2. D'accorder un prêt sans intérêt de CHF 20'000.00, remboursable sur 10 ans, compte no 9122.03 (Prêt Tennis Club Yvonand)
3. De financer les travaux de CHF 72'000.00 par les liquidités courantes. Le compte 9143.13 (Courts de Tennis) est ouvert au bilan à cet effet.
4. D'amortir cet investissement par le compte 440.3312.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.01 (Fonds Sport).

OUI - 42 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2021/02 est accepté à la majorité.

3. Préavis 2021/03 Demande d'un crédit de rénovation des sols du local R1 sis dans le bâtiment ECA 859, chemin de la Petite Amérique 2 (halle industrielle) et occupé par le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS).
Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc: Rapporteur Monsieur Philippe Beutler

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte,

Mme Emmanuelle Bigot
La commission ad hoc a posé des questions quant aux garanties sur le travail de l'entreprise qui a soumissionné. Cette dernière a effectué un sol dans une caserne à St-Maurice en 2019. Elle garantit, selon les normes SIA, 2 ans sur les défauts visibles, 5 ans pour les défauts cachés et 10 ans pour les défauts intentionnellement cachés. De leur expérience, nous pouvons compter sur une durée de vie des sols de 20 à 25 ans. Il n'y a pas de problème de dégradation du sol avec les pneus, uniquement des marques. Il s'agit de résine industrielle.

La parole n'étant plus demandée nous passons au vote du préavis 2021/03 dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 47'400.00 pour rénover les sols du local R1 se trouvant dans les halles industrielles du Bâtiment de la Petite Amérique 2.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes. Le compte au bilan 9123.07 (Bâtiment Halle Petite Amérique) sera utilisé à cet effet.
3. D'amortir cet investissement par le compte 3542.3303.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

Le préavis 2021/03 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 2021/04 Demande de crédit pour la réalisation d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand.
Dépôt du préavis

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza
Ce dossier est l'aboutissement d'une longue négociation, très compliquée, avec les CFF. Nous déposons cette demande de crédit maintenant afin de pouvoir effectuer le chantier lorsque l'entreprise mandatée par les CFF commencera les travaux de construction. Nous n'avons pas encore reçu la soumission de JPF, le montant de la demande de crédit est, de ce fait, basé sur une estimation avec toutes les réserves d'usage. En ce qui concerne l'accès à la gare, l'arrêt de bus CarPostal sera déplacé sur le chemin des Cerisiers, le parking restera libre d'accès. Cela ne résout pas le besoin en place de stationnement pour les manifestations qui reprendront un jour. Il faudra trouver des solutions de délestage pour ne pas entraver la reprise des activités à la salle polyvalente. Pour la suite, une zone d'environ 500 m2, sera destinée aux manœuvres de CarPostal sur la place, cela restreindra d'autant l'usage de la place de stationnement. En cas de manifestation, cette surface pourra être compensée par celle située le long de la rue de la Tannerie. La municipalité va maintenant s'engager dans la phase de négociation de la convention de gare qui réglera les utilisations des surfaces. L'usage des places de stationnement P+R doit faire l'objet d'une négociation avec CFF immobilier. La compensation de la surface utilisée par le quai et l'accès pour CarPostal pourrait être envisagée en utilisant le pré situé à côté de la salle polyvalente. Cette possibilité sera développée par la suite et permettra de libérer une surface d'environ 500 m2. Ces infrastructures sont subventionnées à hauteur de 50% par le canton dans le cadre du développement et du soutien aux transports régionaux.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

5. Préavis 2021/05 Crédit d'urgence : mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du collège en Brit par la création d'une fosse de relevage, dépotoir, chambre de ventilation et raccordement au réseau existant.
Dépôt du préavis et rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc: Rapporteur Madame Anne-Sophie Betschart

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances: Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Emmanuelle Bigot
Je remercie les commissions d'avoir été très réactives pour traiter ce préavis. Il n'y avait pas d'autres solutions que de passer au vote aujourd'hui étant donné que les travaux doivent commencer fin juin.

La discussion est ouverte.

M. Sylvain Coigny
J'ai entendu dire que des bornes de recharge pour véhicules électriques sont éventuellement prévues dans ce périmètre. Etant donné que des fouilles seront faites dans le parking, ce serait l'opportunité de mettre des tubes en attente.

La parole n'étant plus demandée nous passons au vote du préavis 2021/05 dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 100'000.00 dans le cadre de la mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du collège de Brit.
2. De financer cet achat par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de CHF 100'000.00 sur 30 ans, compte 9143.02 – Bâtiments scolaires (à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 3'333.35 sur 30 ans.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2021/05 est accepté à la majorité.

6. Préavis 2021/06 Réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand.
Dépôt du préavis.

Mme Emmanuelle Bigot
Avec le dernier engagement de personnel à l'administration communale, le manque de places de travail s'est fait ressentir. Nous avons 15 personnes pour 13 postes de travail. En dehors de ce manque de place, des normes ne sont pas respectées du point de vue de l'éclairage et du confort sonore. En ce qui concerne les usagers, les personnes à mobilité réduite ne disposent pas d'un guichet d'accueil correct et nous devons résoudre la question de la confidentialité. L'idée est d'avoir, au rez-de-chaussée, des salles de conférence afin de pouvoir accueillir également les personnes à mobilité réduite, un espace pour l'affichage des plans du bureau technique, une zone d'attente. La zone de pause du rez-de-chaussée va passer au 1er étage. Le réaménagement du bureau technique est prévu. Le greffe passe au 2ème étage. La salle des commissions sera déplacée à la Petite-Amérique. Les montants indiqués dans le préavis ont été calculés sur la base d'offres reçues.

Mme Nicole Bachmann
J'ai pris connaissance du préavis concernant le réaménagement des surfaces administratives. Je suis favorable à ce que l'on offre au personnel et aux utilisateurs de l'administration des locaux respectant les normes en vigueur, adaptés et modernes. Un utilisateur occasionnel du bâtiment de l'administration communale est le bureau du conseil communal sous sa forme bureau électoral. Lors des journées de votation ou d'élection, le bureau occupe simultanément la salle des commissions et celle de la municipalité. Je prie la municipalité de nous donner plus d'informations sur les locaux et les infrastructures qui seront à disposition du bureau du conseil communal/bureau électoral dans l'avenir. En outre, vu la modification du nombre, de l'emplacement et de la capacité des salles de réunion dans le bâtiment communal, j'estime que la commission ad hoc devrait s'assurer que le bureau du conseil sera à même, dans le futur, de remplir les tâches qui lui sont confiées.

7. Interventions individuelles

M. Nicolas Liechti
Je souhaite revenir sur la toute récente mise en application du nouveau concept de stationnement dans le village. En 2017, nous avons voté le crédit d'étude. En 2020, nous avons voté le crédit d'infrastructure. La commission consultative a également été crée. La dernière séance de cette commission s'est tenue le 21.01.2021. Les décisions ont été communiquées à la population par tous ménages, par un article dans la presse locale, par la parution dans la FAO le 9.03.2021. Quelque chose m'a choqué dans ce déroulement. Nous appliquons un règlement qui n'existe pas. Habituellement la municipalité nous propose des outils, des règlements que ce conseil doit adopter après en avoir débattu. Dans ce cas, nous appliquons un règlement sans qu'il y ait eu débat au sein du conseil. Cela me gêne, pas à titre personnel car j'ai reçu l'information en tant

que membre de la commission, mais pour vous membres du conseil et aussi pour la population. Depuis la communication, j'ai entendu n'importe quoi de la part des citoyens. Je suis personnellement convaincu de l'utilité des mesures prises. Toutefois, nous appliquons un règlement qui n'a pas été voté, qu'on ne trouve pas sur le site internet de la commune. Je trouve que nous avons tout fait juste, nous avons renforcé l'équipe d'ASP, nous avons posé des horodateurs, il manque juste le règlement qui aurait dû être discuté et voté avant la mise en application. J'invite la municipalité à mettre les bouchées doubles sur ce règlement afin que nous ne restions plus dans le flou actuel.

M. Guy-Daniel Beney
Je suis très satisfait que M. Liechti dise que la communication a été faite sur ces mesures. Toutefois, je dois avoir mal communiqué sur la question du règlement. Les mesures de circulation et de stationnement qui ont été mises en place ne sont pas soumises à un règlement. Aucun règlement ne définit les durées ou les coûts du stationnement. Le règlement dont je vous ai parlé, qui devra être validé par votre conseil, par le Conseil d'Etat et par Monsieur Prix est le règlement sur le stationnement privilégié, soit les autorisations de stationnement sous forme de macarons ou sous forme numérique par les applications. Nous travaillons à ce règlement. C'est d'ailleurs pour cela qu'à ce jour aucun tarif n'est facturé pour les autorisations que nous délivrons aux citoyens ou commerçants qui en ont besoin. Nous ne pouvons pas fixer un tarif tant que le règlement n'est pas validé. Ce projet de règlement est en cours de réalisation. Il sera soumis au canton pour un premier préavis, corrigé si nécessaire et présenté au conseil communal probablement cet automne.

M. Nicolas Liechti
Je vous remercie pour l'information. C'est précisément le stationnent privilégié qui pose question.

Mme Zoé Gander
J'ai quelques questions et remarques sur l'aménagement réalisé ce printemps à l'Avenue des Pins concernant le stationnement et les mesures de circulation.

Où en est l'étude du Plan Partiel d'Affectation dit « Les Plages » dont nous avons voté le crédit d'étude le 25 mai 2020 ? Un volet de cette étude, menée par le bureau Christe & Gigax, doit porter sur la mobilité et le trafic. Peut-on considérer que les mesures de réglementation du trafic et du stationnement mises en place ce printemps sont d'ordre provisoire puisque ce PPA « Les Plages » n'est pas encore entériné ?

M. Guy-Daniel Beney
Les mesures de circulation et de stationnement payant pour l'Avenue des Pins ont été mises en application, à titre provisoire, pour l'été 2019. La parution dans la FAO mentionnait bien une mesure expérimentale d'une durée de 12 mois. Il n'y a pas eu de recours. La mesure a été mise en place en 2019. Il s'agissait du sens unique et du stationnement payant par un horodateur et des vigiles. Cette mesure ne durant que 12 mois et ayant apporté toutes ses preuves, surtout en ce qui concerne la sécurité de l'accès à l'Avenue des Pins, elle a été remise en place en 2020, après parution dans la FAO de la mesure définitive. Nous avons profité, en 2020, d'annexer la zone de Goncerut. La parution de 2020 faisait donc état du sens unique à l'Avenue des Pins, du stationnement payant à l'Avenue des Pins et dans la zone Goncerut. Il n'y a pas eu de recours. La mesure est entrée en force au début de l'été 2020. En 2021, nous avons fait paraître la mesure de gestion du stationnement dans le village. Il est réapparu, dans la même parution, une mesure additionnelle à l'Avenue des Pins, soit la modification de 100 m du sens unique afin de permettre l'accès au parking d'hiver. Un complément pour Goncerut a également été publié, la modification des horaires du stationnement payant, soit tous les jours au lieu d'uniquement le weekend de 8h à 18h. Pour résumer, les mesures prises en 2019 ont été finalisées en 2020,

validées et il en sera tenu compte dans le PPA des Plages qui est à l'étude. Le plan mobilité fait partie de l'étude.

Mme Zoé Gander
Il est mentionné dans le préavis que les riverains fonciers seront intégrés dans le cadre des travaux pour la création de cette nouvelle planification communale. En tant que riveraine, je n'ai pas été consultée à ce sujet. Vous nous dites que le concept de circulation et stationnement est approuvé. Les riverains n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer, je voudrais savoir pourquoi.

M. Guy-Daniel Beney
Les riverains seront intégrés dans l'étude du PPA des Plages. Dans la planification des affectations des différentes parcelles, qu'elles soient en zone à bâtir ou hors zone à bâtir. Les mesures de circulation et de stationnement sont de compétence de la municipalité et les riverains peuvent réagir lors des parutions FAO, durant 30 jours. Il ne faut pas confondre les mesures circulation-stationnement et les affectations des Plans Partiels d'Affectation. A ce titre, les riverains seront intégrés dans la planification vu que leurs parcelles seront concernées.

M. Bernard Krieger
Je fais partie de la commission stationnement. Un point très important a été relevé par le président de l'USL. Il s'agit du stationnement pour la salle polyvalente en cas de loto, de mariage ou autres manifestations. Il peut y avoir 100 ou 200 véhicules. La commission avait proposé de demander aux CFF de pouvoir installer un parking provisoire depuis la grange. La municipalité a-t-elle pu avancer sur ce projet ?

M. Romano Dalla Piazza
Comme je l'ai mentionné, nous allons entrer en phase de négociation avec CFF Immobilier pour régler la question de l'utilisation et de l'usage des surfaces. La priorité de la municipalité, jusqu'à maintenant, était de faire avancer le projet d'aménagement. Nous entrons dans cette phase de discussion, négociation dont un des points importants est le droit d'usage des surfaces.

Mme Zoé Gander
Toujours en ce qui concerne les aménagements à l'Avenue des Pins, une trentaine de troncs couchés ont été installés pour délimiter les zones de parking ainsi que pour protéger les panneaux et les horodateurs. Indépendamment de l'aspect esthétique assez discutable, l'installation de troncs le long de la barrière côté lac, à l'est de l'avenue sur le tronçon bidirectionnel, me paraît préoccupant car il empêche le repli des piétons sur le bas-côté quand deux véhicules se croisent à cet endroit. L'avenue des Pins est une voie très fréquentée par des promeneurs souvent âgés ou des familles avec des bébés et des poussettes. Je trouve que ce dispositif compromet la sécurité des piétons.

Je voulais également mentionner que durant tout l'hiver, une sécurisation des bords herbeux a été installée le long de la rue côté sud entre le n° 17 et le n° 23, sur env. 70 m. Cela était fait à l'aide de rubans de plastique montés sur des piquets de chantier. Ces barrières ont été enlevées ce printemps lors de la mise en place de la signalisation du parcage en épis payant prévu sur les deux côtés de la rue. Je souhaite savoir quelle était la raison de ce dispositif ?

M. Guy-Daniel Beney
En effet, vous avez certainement remarqué les troncs installés par les soins du triage en collaboration avec mon collègue Alexandre Lecourtier qui s'occupe des forêts. Il y a plusieurs raisons. Du côté du port, c'est une exigence du service des forêts, pour protéger la lisière forestière. Le stationnement à cet endroit est maintenant possible uniquement latéralement et plus en épis. En ce qui concerne les troncs placés à l'est de l'avenue, si nous avions laissé le stationnement tel qu'il était, vu que la circulation est maintenant en bidirectionnel à cet endroit, nous sabotions tout le dispositif du sens unique en créant un entonnoir. Il a été décidé d'éliminer le stationnement côté lac en installant des troncs, qui s'intègrent plus à la zone et à

l'environnement. Ils ne diminuent pas la largeur de la route. Le service des forêts a préavisé ce dispositif de manière favorable. La mesure peut évoluer.

En ce qui concerne le ruban de plastique et les piquets, il est toujours difficile de satisfaire tout le monde. Nous avons mis cette signalisation en place afin d'éviter le stationnement des kitesurfeurs entre les périodes de sens unique, soit d'octobre à mars, afin d'assurer la circulation en bidirectionnel durant la période autorisée.

Mme Zoé Gander
Je trouve que ce dispositif prend beaucoup de place pour peu de jours d'utilité.

M. Guy-Daniel Beney
Je précise que ce dispositif a été mis en place à la demande de riverains de l'Avenue des Pins. Je comprends qu'il ne peut pas convenir à tout le monde.

Nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

La séance est close à 22 h. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation. La prochaine séance de conseil communal aura lieu le 25 juin 2021, probablement toujours dans cette même salle. Il rappelle également que la séance d'installation des autorités communales se tiendra le 1er juin.

Le Président

Hubert Vermot

CONSEIL COMMUNAL * YVONAND *

La Secrétaire

Nicole Bachmann

Annexe : motion « Pour la sauvegarde du patrimoine communal d'Yvonand »
motion « Pour la création du Plan Energie Climat communal à Yvonand »

Motion

Au nom des groupes socialiste, PLR et UDC

« Pour la sauvegarde du patrimoine communal d'Yvonand »

Yvonand le 26 avril 2021

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Depuis plusieurs mois, notre conseil est régulièrement informé par nos municipaux de l'avancée du dossier concernant la demande des services du Canton de Vaud de détruire le refuge de Goncerut et le village des pêcheurs. Ces bâtiments font partie du patrimoine communal auquel tient l'ensemble de nos concitoyens.

Dès lors, nous, porte-paroles des 3 groupes politiques de notre conseil demandons à Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de soutenir la motion suivante : Le conseil communal demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches qu'elle jugera nécessaires pour défendre le patrimoine communal que représentent le Refuge de Goncerut et le Village des pêcheurs.

Pour le Groupe Socialiste:

Pascale Dalla Piazza

Pour le Groupe PLR :

Cyril Ottonin

Pour le groupe UDC :

Viktor Zeiter

Motion

« Pour la création du Plan Energie Climat communal à Yvonand »

Yvonand le 26 avril 2021

Mesdames, Messieurs les conseillers,

En juin 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté le plan Climat vaudois.

En parallèle un programme d'accompagnement des communes destiné prioritairement aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat a été mis en place.
D'après la page WEB de l'Etat de Vaud dédiée au Plan Energie et Climat communal (PECC), les outils de ce programme seront finalisés et disponibles en juin 2021.
Pour information le Programme PECC propose par exemple :

- Un modèle de plan climat communal à adapter aux réalités locales
- Un catalogue de fiches d'actions.

Le lancement du programme est annoncé pour juin 2021. Mais les communes sont d'ores et déjà invitées à participer

- à une rencontre avec le bureau de la durabilité qui se déroulera le 22 juin prochain,
- à s'inscrire à un cours de base donné en collaboration avec l'UCV, qui se déroulera le 8 octobre prochain.

A titre d'exemple, permettez-moi de lister quelques actions que peut contenir un PECC :

- Mise en place d'une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité
- Création d'un fonds pour l'énergie, du climat et/ou de la durabilité
- Formation des élu.e.s et du personnel communal
- Favoriser la participation et l'engagement de la population
- Réduction de la consommation de l'éclairage public.
- Développement de production d'énergie photovoltaïque
- Développement de réseaux de chaleur d'origine renouvelable

Récemment, le Conseil d'Etat a sollicité le Grand Conseil afin de financer ce programme d'accompagnement. Dans l'enveloppe globale est prévue une subvention pouvant se monter pour chaque commune à 12'500 CHF, montant annoncé comme permettant de s couvrir 50% d'un mandat externe.

Compte tenu des éléments présentés, je vous demande, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de soutenir la présente motion demandant à la Municipalité la création d'un plan climat communal.

<u>Pour le Groupe Socialiste:</u>

Pascale Dalla Piazza